



**CONCESSION (DELEGATION DE SERVICE PUBLIC) EXPLOITATION DES PARCS DE  
STATIONNEMENT  
(ARTICLE L. 1121-3 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE)**

**Commission de Délégation de Service Public  
Réunion du mardi 3 mai 2022 à 16h30 – Salle Léman (Hôtel de Ville)**

**ANALYSE DES OFFRES ET LISTE DES SOUMISSIONNAIRES ADMIS A NEGOCIER**

**Procès-verbal**

## 1 - IDENTIFICATION DE L'AUTORITE DELEGANTE

### Coordonnées de l'autorité délégante :

Commune de THONON-LES-BAINS  
1, place de l'Hôtel de Ville  
BP 517  
74 200 THONON LES BAINS

Tél : 0450706991

Courriel : [a-aigoui@ville-thonon.fr](mailto:a-aigoui@ville-thonon.fr)

Site internet : <http://www.ville-thonon.fr/>

Plateforme de dématérialisation : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

## 2 - OBJET DE LA DELEGATION

La Commune de Thonon-les-Bains, souhaitant s'associer à un opérateur de stationnement chargé de l'exploitation de ses parcs de stationnement, a décidé de mettre en œuvre une consultation dans le cadre d'une concession de type délégation de service public, assortie d'objectifs de qualité de service rendu aux usagers et d'une politique commerciale dynamique.

Conformément à l'article R. 3121-1 du Code de la commande publique, la valeur estimée du chiffre d'affaires total hors taxes pour la durée totale de la concession (durée de 6 ans) à conclure est estimée à 6 000 000 € HT calculée de la manière suivante : 1 000 000 € HT x 6 années.

## 3 - DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DE CONCESSION

3.1 - Pour désigner le Déléguataire, la Commune Délégante a mis en œuvre la procédure de publicité et de mise en concurrence définie au Code de la commande publique.

3.2 - La date limite de réception des candidatures et des offres a été fixée au vendredi 8 avril 2022 à 12h00.

## 4 - ORGANISATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION

### 4.1 - Date de la réunion

La réunion d'analyse des candidatures et d'ouverture des offres s'est tenue :

**Le jeudi 14 avril 2022 à 16h45**

### 4.2 - Composition de la commission de délégation de service public

La composition de la commission a été fixée par délibération du 21 septembre 2020.

### Membres à voix délibérative :

NOM, Prénom et Qualité	Présent	Absent
Monsieur ARMINJON (Président de la Commission)	α	
Monsieur TERRIER (Membre titulaire)	α	
Madame BIRRAUX (Membre titulaire)	Excusée α	
Monsieur TISSUT (Membre titulaire)	Excusé	Excusé
Madame GUIGNARD-DETRUCHE (Membre titulaire)	Excusée	Excusée
Madame BAUD-ROCHE (Membre titulaire)	α	

Monsieur GARCIN (Membre suppléant)		✓
Madame MOULIN (Membre suppléant)		✓
Monsieur DELSANTE (Membre suppléant)	✓	
Monsieur BARNET (Membre suppléant)	✓	
Monsieur DUVOCELLE (Membre suppléant)		✓

**Membres à voix consultative :**

NOM, Prénom et Qualité	Présent	Absent
Monsieur le Directeur Général des Services (Monsieur PARIS)	✓	

**Secrétariat de la commission<sup>1</sup>**

Madame Aigoui, agent municipal du service des marchés publics est désigné secrétaire de séance.

**4.3 - Fonctionnement de la commission de délégation de service public**

Le quorum des membres à voix délibérative est atteint :

✓ Oui, la commission de délégation de service public peut valablement délibérer.

Non, la commission de délégation de service public ne peut valablement délibérer.

**4.4 - Objet de la réunion**

L'objet de la réunion est le suivant :

- Présentation du rapport d'analyse des offres
- Avis de la commission sur le(s) soumissionnaire(s) admis à négocier.

**5 - EXAMEN DES OFFRES D'INDIGO INFRA ET DE SAGS PAR LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le rapport d'analyse ci-joint (**ANNEXE N°1 jointe au présent procès-verbal**) regroupe l'analyse financière et technique des offres présentées afin de fournir à la Commission des éléments pour lui permettre de formuler un avis éclairé sur les offres remises et sur la suite de la procédure.

La Commission de Délégation de Service Public constate, à l'aide du rapport d'analyse dont elle fait sienne et de l'exemplaire original des offres, que les offres déposées par INDIGO INFRA et SAGS répondent aux besoins et aux exigences de la Commune de Thonon-les-Bains spécifiés dans les documents de la consultation et respecte les conditions et caractéristiques minimales indiquées dans les documents de la consultation.

Conformément à l'article L.1411-5 I 2ème alinéa du Code général des collectivités territoriales, la Commission de Délégation de Service Public émet un avis sur l'offre initiale déposée par INDIGO INFRA et SAGS après avoir procédé à une analyse et à une appréciation qualitative de celle-ci en fonction des critères suivants, hiérarchisés par ordre décroissant d'importance :

- **Critère n°1 « Les conditions économiques et financières » analysé à part égale au regard des sous-critères suivants :**

<sup>1</sup> Les personnes chargées du secrétariat de la commission n'ont ni droit de vote ni droit de participation aux débats, même à titre consultatif.

- o La justification des hypothèses technico-économiques et leur crédibilité
- o Le montant de la redevance fixe et des redevances variables, avec pour ces dernières, la crédibilité de leur déclenchement
- **Critère n°2 « Les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la qualité du service offert aux usagers » analysé à part égale au regard des sous-critères suivants :**
  - o Les objectifs et les modalités de mise en œuvre de qualité de l'exploitation
  - o L'articulation avec le mécanisme d'intéressement
- **Critère n°3 « La justification et la pertinence de la proposition de politique tarifaire »**
- **Critère n°4 « Les innovations proposées dans le plan de service par le candidat »**

### **5.1 - L'analyse de l'offre INDIGO INFRA**

---

Sur la base du rapport d'analyse des offres dont la commission fait sienne, la Commission de Délégation de Service Public considère en se référant au rapport d'analyse (**Pièce jointe n°1**), que certains éclaircissements doivent être apportés par INDIGO INFRA.

### **5.2 - L'analyse de l'offre SAGS**

---

Sur la base du rapport d'analyse des offres dont la commission fait sienne, la Commission de Délégation de Service Public considère en se référant au rapport d'analyse (**Pièce jointe n°1**) que certains éclaircissements doivent être apportés par SAGS.

## **6 - DECISION DE LA COMMISSION SUR LES OFFRES**

---

Après avoir examiné les propositions remises par les soumissionnaires suivants :

- INDIGO INFRA
- SAGS

Au regard de la conformité des offres d'INDIGO INFRA et SAGS aux exigences du dossier de consultation, des critères de jugement des offres fixés par le règlement de la consultation, et après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres et après en avoir débattu,

### **LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Donne l'avis suivant :

Les membres de la commission proposent de retenir pour la négociation les offres d'INDIGO INFRA et SAGS qui respectent globalement les conditions et caractéristiques minimales indiquées dans les documents de la consultation.

Décompte des voix :

---

---

---

---

---

---

---

---

**8 - OBSERVATIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONCESSION :**

---

---

---

---

---

---

---

Fait à Thonon les Bains, le 3 mai 2022

**Monsieur ARMINJON**  
(Président de la Commission)



**Monsieur TISSUT**  
(Membre titulaire)

**Monsieur TERRIER**  
(Membre titulaire)



**Madame GUIGNARD-DETRUCHE**  
(Membre titulaire)

**Madame BIRRAUX**  
(Membre titulaire)



**Madame BAUD-ROCHE**  
(Membre titulaire)

**Monsieur GARCIN**  
(Membre suppléant)

**Madame MOULIN**  
(Membre suppléant)

**Monsieur DELSANTE**  
(Membre suppléant)



**Monsieur BARNET**  
(Membre suppléant)



**Monsieur DUVOCELLE**  
(Membre suppléant)

# Thonon les Bains – Concession stationnement

Analyse des offres initiales

RAPPORT INTERMEDIAIRE - MAI 2022

/ AUREAM /

Votre contact :

Thomas DUFOUR  
Consultant

td@aureamconseil.fr  
07.8289.74.17

**Auream**   
Stratégie & Projets Publics



1-

- **La justification des hypothèses technico-économiques et leur crédibilité**

## Sommaire

Sommaire.....	2
1- Critère n°1 : les conditions économiques et financières.....	3
1.1. - La justification des hypothèses technico-économiques et leur crédibilité.....	3
1.2. Le montant de la redevance fixe et des redevances variables, avec pour ces dernières, la crédibilité de leur déclenchement.....	5
2- Critère n°2 : Les objectifs et la qualité de mise en œuvre du service offert aux usagers .....	6
2.1. Sous-critère 1 : les objectifs et les modalités de mise en œuvre de qualité de l'exploitation.....	6
2.2. Sous-critère 2 : l'articulation avec le mécanisme d'intéressement .....	8
3- Critère n°3 : la justification et la pertinence de la proposition de politique tarifaire.....	9
4- Critère n°4 : les innovations proposées dans le plan de service.....	11
5- Annexe : graph de comparaison des offres.....	12

# 1 - CRITERE N°1 : LES CONDITIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES

- La justification des hypothèses technico-économiques et leur crédibilité

## 1 - Critère n°1 : les conditions économiques et financières

1.1. - La justification des hypothèses technico-économiques et leur crédibilité

INDIGO	SAGS																																																					
Exploitation	Exploitation																																																					
<p><b>Hypothèses fréquentation :</b>                      Fréquentation horaire :                      ART/BRIAND/MERCIER : 2023 = 2019 (reprise activité centre-ville)                      BELVEDERE : 2023=2021 (Marché de Noël)</p> <p>Fréquentation abonnés :                      Reprise du niveau 2021 + migration des Arts vers Briand/Belvédère                      Mercier stable sur la DSP.</p> <p style="color: #000080;">INDIGO</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Annuel</th> <th>Abonnés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fréquentation horaire</td> <td>Nb entrées</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ARTS</td> <td>286 241</td> <td>173</td> </tr> <tr> <td>BRIAND</td> <td>110 286</td> <td>304</td> </tr> <tr> <td>BELVEDERE</td> <td>43 000</td> <td>136</td> </tr> <tr> <td>MERCIER</td> <td>37 527</td> <td>112</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>477 054</b></td> <td><b>725</b></td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Charges d'exploitation :</b>                      Personnel : 9 ETP (possibilité de 8 ETP si investissement initial de 60 k€)</p> <p>Entretien/maintenance : intègrent le contrat de maintenance du péage dont la garantie ne pourra plus être sollicitée.                      Le candidat propose de limiter à 7 k€/an les charges liées aux bornes escamotables.</p> <p>Frais de structure : 8% du CA</p>		Annuel	Abonnés	Fréquentation horaire	Nb entrées		ARTS	286 241	173	BRIAND	110 286	304	BELVEDERE	43 000	136	MERCIER	37 527	112	<b>TOTAL</b>	<b>477 054</b>	<b>725</b>	<p><b>Hypothèses recettes :</b>                      Fréquentation horaire :                      Augmentation de la fréquentation horaire continue sur toute la durée du contrat (+4,9% au global).</p> <p>Fréquentation abonnés :                      Diminution du nombre d'abonnés en 2024 (intégralement des abonnées semestriels, les autres catégories d'abonnées étant stables).</p> <p style="color: #000080;">SAGS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nb d'entrées</th> <th>Abonnés</th> <th>Abonnés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fréquentation horaire</td> <td></td> <td></td> <td>mars-22</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Actuel</td> </tr> <tr> <td>ARTS</td> <td>300 000</td> <td>215</td> <td>184</td> </tr> <tr> <td>BRIAND</td> <td>123 000</td> <td>220</td> <td>283</td> </tr> <tr> <td>BELVEDERE</td> <td>36 000</td> <td>143</td> <td>175</td> </tr> <tr> <td>MERCIER</td> <td>43 000</td> <td>97</td> <td>104</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>502 000</b></td> <td><b>675</b></td> <td><b>746</b></td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Charges d'exploitation :</b>                      Personnel : 10 ETP. Salaires actuels +4% pour tenir compte de l'actualisation 2022.</p> <p>Frais de structure : 10% des charges directes.</p>		Nb d'entrées	Abonnés	Abonnés	Fréquentation horaire			mars-22				Actuel	ARTS	300 000	215	184	BRIAND	123 000	220	283	BELVEDERE	36 000	143	175	MERCIER	43 000	97	104	<b>TOTAL</b>	<b>502 000</b>	<b>675</b>	<b>746</b>
	Annuel	Abonnés																																																				
Fréquentation horaire	Nb entrées																																																					
ARTS	286 241	173																																																				
BRIAND	110 286	304																																																				
BELVEDERE	43 000	136																																																				
MERCIER	37 527	112																																																				
<b>TOTAL</b>	<b>477 054</b>	<b>725</b>																																																				
	Nb d'entrées	Abonnés	Abonnés																																																			
Fréquentation horaire			mars-22																																																			
			Actuel																																																			
ARTS	300 000	215	184																																																			
BRIAND	123 000	220	283																																																			
BELVEDERE	36 000	143	175																																																			
MERCIER	43 000	97	104																																																			
<b>TOTAL</b>	<b>502 000</b>	<b>675</b>	<b>746</b>																																																			

1 - CRITERE N°1 : LES CONDITIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES

- La justification des hypothèses technico-économiques et leur crédibilité

**Demandes pour séance de négociation 1er tour**

- Justification du non-développement de la fréquentation

- Justification détaillée de l'augmentation de fréquentation.
- Demander précision sur nombre d'ETP, en particulier rôle de l'agent remplaçant.

# 1 - CRITERE N°1 : LES CONDITIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Le montant de la redevance fixe et des redevances variables, avec pour ces dernières, la crédibilité de leur déclenchement

## 1.2. Le montant de la redevance fixe et des redevances variables, avec pour ces dernières, la crédibilité de leur déclenchement

INDIGO	SAGS
<p><b>Redevance délégataire :</b> Forfaitaire annuelle : 500 k€ indexé</p> <p>Variable sur CA : 50% du CA &gt; 550 k€ HT (soit 270 k€/an en moyenne dans le modèle)</p> <p>Variable selon qualité : dans une fourchette de -15 à +70 k€ HT.</p>	<p><b>Redevance délégataire :</b> Forfaitaire annuelle : 578 k€ indexé</p> <p>Variable sur CA : 9% du CA (soit 122 k€/an en moyenne dans le modèle)</p> <p>Variable selon qualité : dans une fourchette de 61,6 k€ à 84,7 k€ HT. Il n'y a pas de pénalité.</p>
<b>Demandes pour séance de négociation 1er tour</b>	
- Optimisation du taux/seuil	- Augmenter la part variable

## 2 - CRITERE N 2 : LES OBJECTIFS ET LA QUALITE DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE OFFERT AUX USAGERS

### Sous-critère 1 : les objectifs et les modalités de mise en œuvre de qualité de l'exploitation

## 2 - Critère n°2 : Les objectifs et la qualité de mise en œuvre du service offert aux usagers

### 2.1. Sous-critère 1 : les objectifs et les modalités de mise en œuvre de qualité de l'exploitation

INDIGO					SAGS				
<b>Organisation :</b> 9 ETP sur place, sous la direction régionale AURA + services support nationaux					<b>Organisation :</b> 10 ETP sur place + centre de télégestion à Mâcon				
<b>Horaires :</b> Ouverture le dimanche					<b>Horaires :</b> <u>Arts</u> : H24 / 7J <u>Briand</u> : 6h à 21h30 du lundi au jeudi. Puis ouverture de 6 heures à minuit les vendredi et samedi. Ouverture de 6h à 12h30 le dimanche. En été : ouverture les dimanches et jours fériés identique aux jours de semaines. Ouverture en soirée en fonction des besoins identifiés. <u>Belvédère</u> : 6h à 21h30 du lundi au jeudi. Puis ouverture de 6 heures à minuit les vendredi et samedi. <u>Mercier</u> : 7h30 à 20h du lundi au samedi.				
	ARTS	A. BRIAND	BELVEDERE	J. MERCIER					
ACCESSIBILITE HORAIRES	24h/24 7j/7	De 6h à 21h30 7j/7	De 6h à 21h30 7j/7	De 7h30 à 20h 7j/7					
ACCESSIBILITE ABONNES	24h/24 7j/7	24h/24 7j/7	24h/24 7j/7	24h/24 7j/7					
PRESENCE DE PERSONNEL	24h/24 7j/7	Au minimum 4h/j	Au minimum 8h/j	Au minimum 4h/j					
<b>Entretien (annexe 4) :</b> reprend les fréquences actuelles					La présence de personnel est assurée comme suit : <u>Arts</u> : H24 / 7J <u>Briand/Mercier</u> : 4h/jour <u>Belvédère</u> : 8h/jour  Présence renforcée à Briand les deux semaines avant Noël + ouverture des parkings les 3 dimanches avant Noël.  <b>Entretien (annexe 4) :</b> reprend les fréquences actuelles en ajoutant un planning de maintenance (éclairage, clim, ventilation, etc).				

## 2 - CRITERE N 2 : LES OBJECTIFS ET LA QUALITE DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE OFFERT AUX USAGERS

### Sous-critère 1 : les objectifs et les modalités de mise en œuvre de qualité de l'exploitation

<p><b>Référentiel qualité (annexe 5) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Reprend le référentiel fourni dans le DCE et le modifie légèrement</li><li>- Manque en zone 1 :<ul style="list-style-type: none"><li>o Heure commencée est due</li><li>o Message sécurité barrière</li></ul></li><li>- Ajout d'une zone 11</li></ul> <p><b>Conditions d'exploitation et de fonctionnement (annexe 8) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le candidat fourni un document synthétique (4p) sur le régime d'utilisation des titres, la relation clients, l'ouverture et l'accueil, les services annexes.</li></ul> <p><b>Autres :</b> <u>Dématérialisation</u> progressive : lecture de plaque + application OpnGO</p> <p><u>Partage mensuel</u> des données d'activité : visuel intéressant.</p>	<p><b>Référentiel qualité (annexe 5) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Propose un référentiel type SAGS, qui se recoupe partiellement avec le référentiel fourni dans le DCE, mais la méthodologie est différente. Les notes qualité attendues s'échelonnent de 1 à 4. Il n'est pas précisé comment cette note est construite.</li></ul> <p><b>Conditions d'exploitation et de fonctionnement (annexe 8) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le candidat fourni un document détaillé sur : la stratégie marketing, le service à la clientèle, les services annexes, la sécurité/propreté, la maintenance, la télé opération, la relation avec la collectivité, la RSE.</li></ul> <p><b>Tuilage :</b> prévoit une période de tuilage sur 3 semaines pour préparer la reprise.</p> <p>Le candidat détaille ses ambitions en termes de sécurité, propreté et communication.</p> <p><b>Autres :</b> <u>Conciergerie</u> proposée au parking des Arts (pressing, lavage auto, livraison de courses, entretien automobile).</p> <p><u>Contrôle de satisfaction</u> des usagers une fois par semestre pour les abonnés et une fois par an pour les horaires.</p> <p><u>Présentation mensuelle</u> ou trimestrielle par un membre de la direction d'un compte rendu d'activité.</p>
<b>Demandes pour séance de négociation 1er tour</b>	
Qu'est-il prévu sur la maintenance courante des installation techniques ?	Référentiel qualité : <ul style="list-style-type: none"><li>- Quelle est la méthodologie de notation ?</li></ul>

## 2 - CRITERE N 2 : LES OBJECTIFS ET LA QUALITE DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE OFFERT AUX USAGERS

### Sous-critère 2 : l'articulation avec le mécanisme d'intéressement

<p>Sollicité planning détaillé de présence de personnel          Amplifier ouverture le dimanche          Lecture plaque = déjà en place</p>	<p>- Il nous semblerait préférable d'utiliser le référentiel existant.          Sollicité planning détaillé de présence de personnel          Amplifier ouverture le dimanche            Appli mobile à préciser</p>
--	--

### 2.2. Sous-critère 2 : l'articulation avec le mécanisme d'intéressement

INDIGO	SAGS																																													
<p>Propose le dispositif suivant :</p> <table border="1" data-bbox="107 762 1048 938"> <thead> <tr> <th>Résultat qualité ensemble des critères</th> <th>Part de l'intéressement</th> <th>Annuel € H.T.</th> <th>Bonus/Malus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Supérieur ou égal à 95%</td> <td>100,0%</td> <td>70 000 €</td> <td>Bonus</td> </tr> <tr> <td>Entre 90% et 95%</td> <td>75,0%</td> <td>52 500 €</td> <td>Bonus</td> </tr> <tr> <td>Entre 85% et 90%</td> <td>50,0%</td> <td>35 000 €</td> <td>Bonus</td> </tr> <tr> <td>Entre 80% et 85%</td> <td>0,0%</td> <td>- 10 000 €</td> <td>Malus</td> </tr> <tr> <td>Inférieur à 80%</td> <td>0,0%</td> <td>- 15 000 €</td> <td>Malus</td> </tr> </tbody> </table>	Résultat qualité ensemble des critères	Part de l'intéressement	Annuel € H.T.	Bonus/Malus	Supérieur ou égal à 95%	100,0%	70 000 €	Bonus	Entre 90% et 95%	75,0%	52 500 €	Bonus	Entre 85% et 90%	50,0%	35 000 €	Bonus	Entre 80% et 85%	0,0%	- 10 000 €	Malus	Inférieur à 80%	0,0%	- 15 000 €	Malus	<p>Propose le dispositif suivant :</p> <p>B = base de rémunération qualité          B = 77 000€ HT          N= note qualité</p> <table border="1" data-bbox="1131 901 2105 1125"> <thead> <tr> <th>N</th> <th>% de B</th> <th>Montant de la rémunération</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>100</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Entre 99 et 100</td> <td>110%</td> <td>84 700€</td> </tr> <tr> <td>Entre 98 et 99</td> <td>105%</td> <td>80 850€</td> </tr> <tr> <td>Entre 95 et 98</td> <td>100%</td> <td>77 000€</td> </tr> <tr> <td>Entre 90 et 95</td> <td>90%</td> <td>69 300€</td> </tr> <tr> <td>Moins de 90</td> <td>80%</td> <td>61 600€</td> </tr> </tbody> </table>	N	% de B	Montant de la rémunération	100			Entre 99 et 100	110%	84 700€	Entre 98 et 99	105%	80 850€	Entre 95 et 98	100%	77 000€	Entre 90 et 95	90%	69 300€	Moins de 90	80%	61 600€
Résultat qualité ensemble des critères	Part de l'intéressement	Annuel € H.T.	Bonus/Malus																																											
Supérieur ou égal à 95%	100,0%	70 000 €	Bonus																																											
Entre 90% et 95%	75,0%	52 500 €	Bonus																																											
Entre 85% et 90%	50,0%	35 000 €	Bonus																																											
Entre 80% et 85%	0,0%	- 10 000 €	Malus																																											
Inférieur à 80%	0,0%	- 15 000 €	Malus																																											
N	% de B	Montant de la rémunération																																												
100																																														
Entre 99 et 100	110%	84 700€																																												
Entre 98 et 99	105%	80 850€																																												
Entre 95 et 98	100%	77 000€																																												
Entre 90 et 95	90%	69 300€																																												
Moins de 90	80%	61 600€																																												
Demandes pour séance de négociation 1er tour																																														
<p>Possibilité d'augmenter le malus avec une borne supplémentaire en dessous de 80%.</p>	<p>Prévoir la possibilité d'une rémunération négative (pénalité) en cas d'une note qualité inférieur à X.</p>																																													

### 3 - CRITERE N 3 : LA JUSTIFICATION ET LA PERTINENCE DE LA PROPOSITION DE POLITIQUE TARIFAIRE

#### Sous-critère 2 : l'articulation avec le mécanisme d'intéressement

## 3 - Critère n°3 : la justification et la pertinence de la proposition de politique tarifaire

INDIGO					SAGS																																																																																																																																	
Niveau des tarifs					Niveau des tarifs																																																																																																																																	
<b>Horaire :</b>					Pas d'évolution tarifaire pour les deux premiers exercices.																																																																																																																																	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hausse sur les durées entre 30 min et 5h</li> <li>- Maintien demi-heure gratuite</li> </ul>					Propose 2 nouveaux tarifs pour 2024 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tarif nuit</li> <li>- Tarif vélo</li> </ul>																																																																																																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Durées de stationnement</th> <th></th> <th>Grille tarifaire 2021 (TTC)</th> <th>Grille tarifaire 2023 (TTC)</th> <th>Analyse Variation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>00:00</td><td>00:15</td><td>- €</td><td>- €</td><td></td></tr> <tr><td>00:15</td><td>00:30</td><td>- €</td><td>- €</td><td></td></tr> <tr><td>00:30</td><td>00:45</td><td>1,30 €</td><td>1,50 €</td><td>15,4%</td></tr> <tr><td>00:45</td><td>01:00</td><td>1,50 €</td><td>1,70 €</td><td>13,3%</td></tr> <tr><td>01:00</td><td>01:15</td><td>1,60 €</td><td>1,90 €</td><td>18,8%</td></tr> <tr><td>01:15</td><td>01:30</td><td>1,80 €</td><td>2,10 €</td><td>16,7%</td></tr> <tr><td>01:30</td><td>01:45</td><td>2,00 €</td><td>2,30 €</td><td>15,0%</td></tr> <tr><td>01:45</td><td>02:00</td><td>2,20 €</td><td>2,50 €</td><td>13,6%</td></tr> <tr><td>02:00</td><td>02:15</td><td>2,50 €</td><td>2,70 €</td><td>8,0%</td></tr> <tr><td>02:15</td><td>02:30</td><td>2,70 €</td><td>2,90 €</td><td>7,4%</td></tr> <tr><td>02:30</td><td>02:45</td><td>2,90 €</td><td>3,10 €</td><td>6,9%</td></tr> <tr><td>02:45</td><td>03:00</td><td>3,00 €</td><td>3,30 €</td><td>10,0%</td></tr> <tr><td>03:00</td><td>03:15</td><td>3,20 €</td><td>3,50 €</td><td>9,4%</td></tr> <tr><td>03:15</td><td>03:30</td><td>3,50 €</td><td>3,70 €</td><td>5,7%</td></tr> <tr><td>03:30</td><td>03:45</td><td>3,70 €</td><td>3,90 €</td><td>5,4%</td></tr> <tr><td>03:45</td><td>04:00</td><td>4,00 €</td><td>4,10 €</td><td>2,5%</td></tr> <tr><td>04:00</td><td>04:15</td><td>4,20 €</td><td>4,30 €</td><td>2,4%</td></tr> <tr><td>04:15</td><td>04:30</td><td>4,50 €</td><td>4,50 €</td><td>0,0%</td></tr> <tr><td>04:30</td><td>04:45</td><td>4,70 €</td><td>4,70 €</td><td>0,0%</td></tr> <tr><td>04:45</td><td>05:00</td><td>5,00 €</td><td>4,90 €</td><td>-2,0%</td></tr> <tr><td>05:00</td><td>05:15</td><td>5,20 €</td><td>5,10 €</td><td>-1,9%</td></tr> <tr><td>05:15</td><td>05:30</td><td>5,50 €</td><td>5,30 €</td><td>-3,6%</td></tr> <tr><td>05:30</td><td>05:45</td><td>5,70 €</td><td>5,50 €</td><td>-3,5%</td></tr> <tr><td>05:45</td><td>06:00</td><td>6,00 €</td><td>6,00 €</td><td></td></tr> </tbody> </table>					Durées de stationnement		Grille tarifaire 2021 (TTC)	Grille tarifaire 2023 (TTC)	Analyse Variation	00:00	00:15	- €	- €		00:15	00:30	- €	- €		00:30	00:45	1,30 €	1,50 €	15,4%	00:45	01:00	1,50 €	1,70 €	13,3%	01:00	01:15	1,60 €	1,90 €	18,8%	01:15	01:30	1,80 €	2,10 €	16,7%	01:30	01:45	2,00 €	2,30 €	15,0%	01:45	02:00	2,20 €	2,50 €	13,6%	02:00	02:15	2,50 €	2,70 €	8,0%	02:15	02:30	2,70 €	2,90 €	7,4%	02:30	02:45	2,90 €	3,10 €	6,9%	02:45	03:00	3,00 €	3,30 €	10,0%	03:00	03:15	3,20 €	3,50 €	9,4%	03:15	03:30	3,50 €	3,70 €	5,7%	03:30	03:45	3,70 €	3,90 €	5,4%	03:45	04:00	4,00 €	4,10 €	2,5%	04:00	04:15	4,20 €	4,30 €	2,4%	04:15	04:30	4,50 €	4,50 €	0,0%	04:30	04:45	4,70 €	4,70 €	0,0%	04:45	05:00	5,00 €	4,90 €	-2,0%	05:00	05:15	5,20 €	5,10 €	-1,9%	05:15	05:30	5,50 €	5,30 €	-3,6%	05:30	05:45	5,70 €	5,50 €	-3,5%	05:45	06:00	6,00 €	6,00 €		Propose de réfléchir à la gestion des abonnés pendulaires liés au Lemans Express.				
Durées de stationnement		Grille tarifaire 2021 (TTC)	Grille tarifaire 2023 (TTC)	Analyse Variation																																																																																																																																		
00:00	00:15	- €	- €																																																																																																																																			
00:15	00:30	- €	- €																																																																																																																																			
00:30	00:45	1,30 €	1,50 €	15,4%																																																																																																																																		
00:45	01:00	1,50 €	1,70 €	13,3%																																																																																																																																		
01:00	01:15	1,60 €	1,90 €	18,8%																																																																																																																																		
01:15	01:30	1,80 €	2,10 €	16,7%																																																																																																																																		
01:30	01:45	2,00 €	2,30 €	15,0%																																																																																																																																		
01:45	02:00	2,20 €	2,50 €	13,6%																																																																																																																																		
02:00	02:15	2,50 €	2,70 €	8,0%																																																																																																																																		
02:15	02:30	2,70 €	2,90 €	7,4%																																																																																																																																		
02:30	02:45	2,90 €	3,10 €	6,9%																																																																																																																																		
02:45	03:00	3,00 €	3,30 €	10,0%																																																																																																																																		
03:00	03:15	3,20 €	3,50 €	9,4%																																																																																																																																		
03:15	03:30	3,50 €	3,70 €	5,7%																																																																																																																																		
03:30	03:45	3,70 €	3,90 €	5,4%																																																																																																																																		
03:45	04:00	4,00 €	4,10 €	2,5%																																																																																																																																		
04:00	04:15	4,20 €	4,30 €	2,4%																																																																																																																																		
04:15	04:30	4,50 €	4,50 €	0,0%																																																																																																																																		
04:30	04:45	4,70 €	4,70 €	0,0%																																																																																																																																		
04:45	05:00	5,00 €	4,90 €	-2,0%																																																																																																																																		
05:00	05:15	5,20 €	5,10 €	-1,9%																																																																																																																																		
05:15	05:30	5,50 €	5,30 €	-3,6%																																																																																																																																		
05:30	05:45	5,70 €	5,50 €	-3,5%																																																																																																																																		
05:45	06:00	6,00 €	6,00 €																																																																																																																																			
					<b>Indexation :</b>																																																																																																																																	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition d'une grille alternative, avec hausse de tarif sur la tranche 5-8h. Le candidat se montre réservé quant à l'acceptabilité d'une telle hausse.</li> </ul>					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Principe d'une indexation en N3 et N5 accepté</li> <li>- Proposition des indices suivant : salaires industries bâtiments TP, frais et services divers.</li> </ul>																																																																																																																																	

### 3 - CRITERE N 3 : LA JUSTIFICATION ET LA PERTINENCE DE LA PROPOSITION DE POLITIQUE TARIFAIRE

#### Sous-critère 2 : l'articulation avec le mécanisme d'intéressement

<p><b>Abonnés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Augmentation de 5%</li><li>- Basculement semestriel en annuel</li><li>- Création abonnement cycliste</li></ul> <p><b>Indexation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Principe d'une indexation en N3 et N5 accepté</li><li>- Proposition des indices suivant : salaires, frais et services divers, indice des prix à la consommation.</li></ul>	
<b>Demandes pour séance de négociation 1er tour</b>	
Indexation : préciser les modalités d'arrondis	- Indexation : préciser les modalités d'arrondis

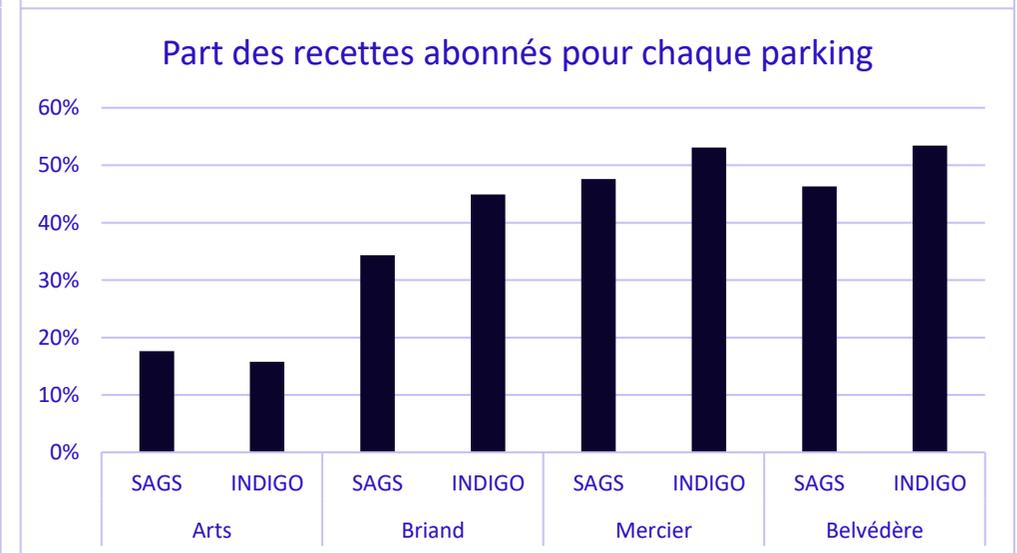
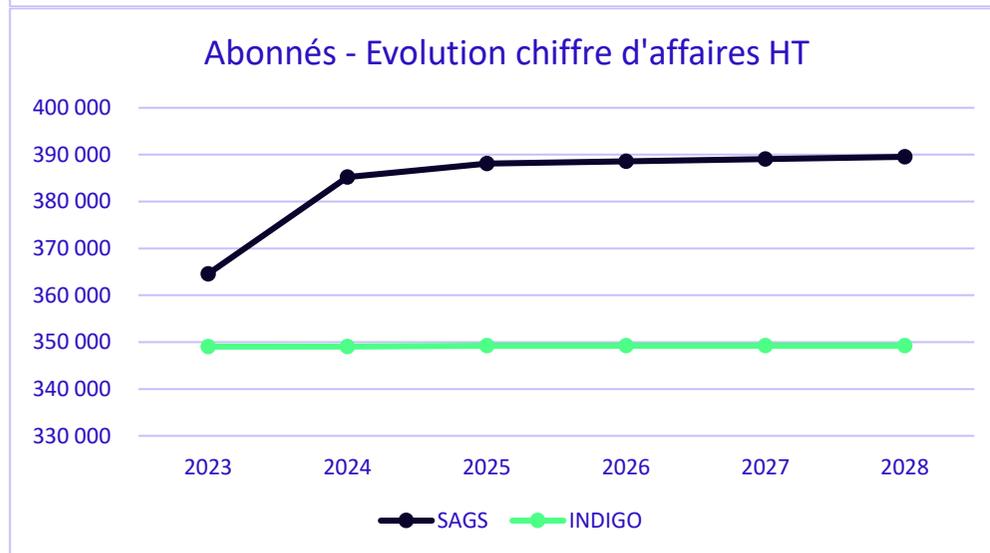
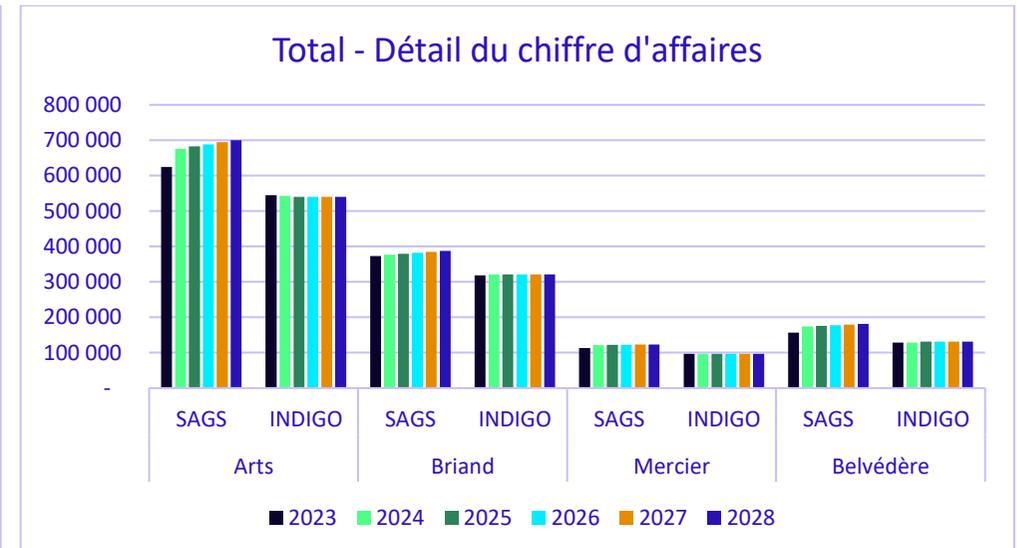
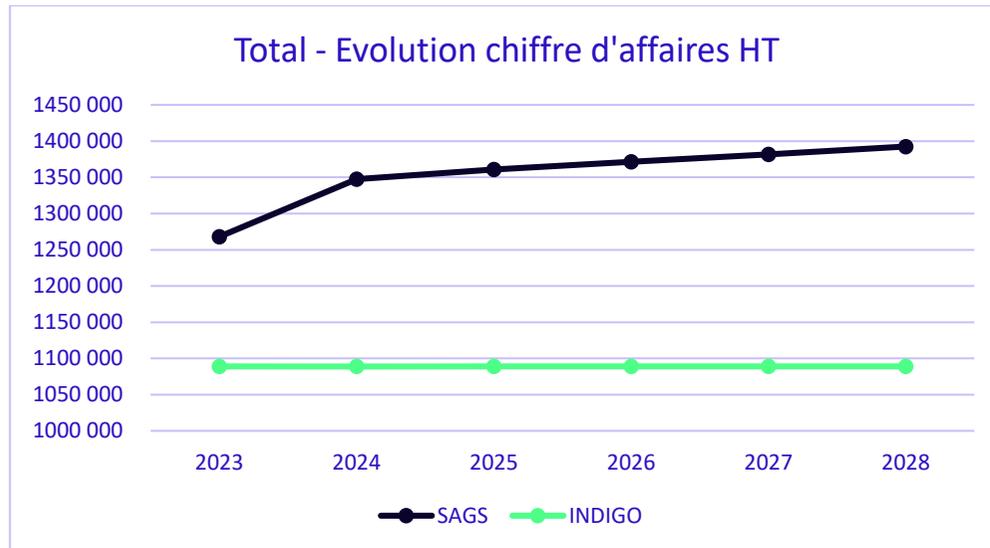
#### 4 - CRITERE N 4 : LES INNOVATIONS PROPOSEES DANS LE PLAN DE SERVICE

##### Sous-critère 2 : l'articulation avec le mécanisme d'intéressement

## 4 - Critère n°4 : les innovations proposées dans le plan de service

INDIGO	SAGS
<p>Les investissements restent à la charge de Thonon, mais le candidat se positionne comme conseil.</p> <p><b>BRVE</b> : développement de 46 bornes réparties sur les parcs, entre 2023 et 2024. Ce service générerait une marge brute excédentaire, de l'ordre de 21 k€ en 2025, 77 k€ en 2028, qui n'est pas intégrée dans le CEP.</p> <p><b>Relamping LED</b> : pourrait permettre d'économiser 19% d'électricité. Cette économie serait déduite de la rémunération du délégataire.</p> <p><b>Peinture</b> : le candidat prévoit de 4 parcs de stationnement. Pour Belvédère et Mercier, le coût complémentaire pour la collectivité serait de 480 k€ et 67 k€ (résine sol-murs plafonds)</p> <p><b>Accès PMR Belvédère</b> : 800 k€ part Ville sur total à réaliser.</p> <p><b>Cyclopark</b> : 46 vélos dans le parking des Arts pour un investissement de 53 k€. Suppression de 8 places voiture.</p> <p>Au total les investissements proposés s'élèvent à 1200 k€ HT.</p>	<p>Les investissements restent à la charge de Thonon, mais le candidat se positionne comme conseil.</p> <p><b>Travaux de rénovation des ascenseurs</b> pour les parkings des Arts et Briand ;</p> <p>Réfection des <b>résines de sol</b> sur tous les parcs</p> <p>Installation des <b>bornes de recharge</b> pour véhicules électriques conformément aux exigences de la loi climat et résilience</p> <p>Création d'un service de <b>stationnement vélos</b> sécurisé au parking des Arts.</p> <p>Au total les investissements proposés s'élèvent à 1215 k€ HT.</p>
<b>Demandes pour séance de négociation 1er tour</b>	

## 5 - Annexe : graph de comparaison des offres



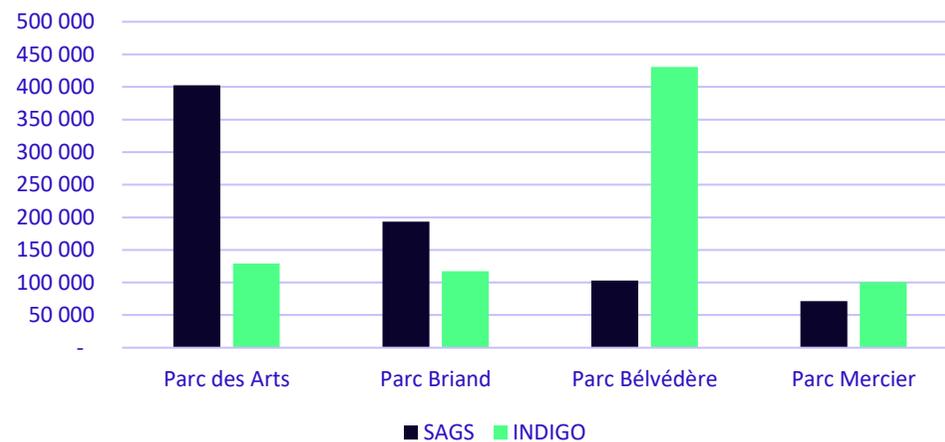
## 5 - ANNEXE : GRAPH DE COMPARAISON DES OFFRES

### Sous-critère 2 : l'articulation avec le mécanisme d'intéressement

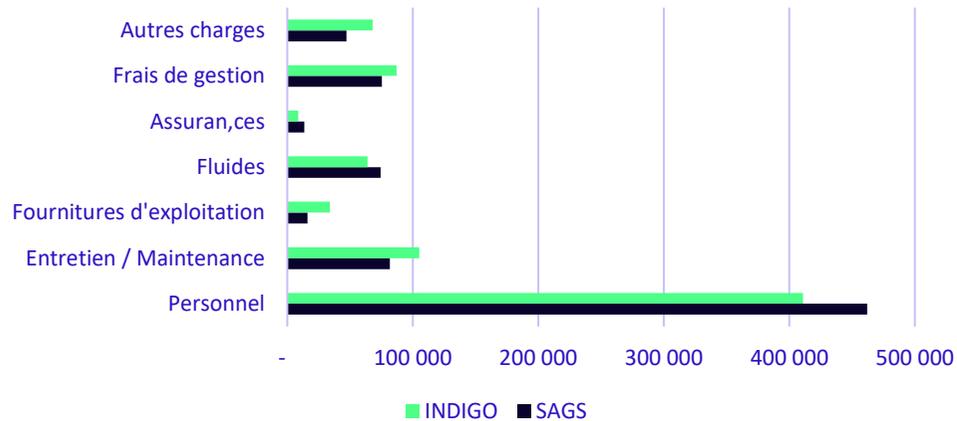
#### Evolution du total des charges d'exploitation



#### Répartition des OPEX par parking



#### Répartition OPEX par postes de charge



## 5 - ANNEXE : GRAPH DE COMPARAISON DES OFFRES

### Sous-critère 2 : l'articulation avec le mécanisme d'intéressement

